



Transporteur / convoyeur de chevaux

Le transporteur désigne toute personne physique ou morale transportant des animaux pour son compte propre ou pour le compte d'un tiers. Il déplace des équidés vers des haras, des champs de courses, lieux de vente et de rassemblement et terrains de compétition, en France et à l'étranger.

Le convoyeur est directement chargé du bien-être des animaux. Il accompagne ceux-ci durant leur transport et assure l'abreuvement, l'alimentation, les premiers soins au cours du transport.

Le convoyeur et le transporteur peuvent être la même personne.

par Claudette BRUNA - | 01.03.2016 |



Niveau de technicité :



Quel est le rôle du transporteur de chevaux?

Fonctions :

Il conduit des vans ou des poids lourds en France ou à l'étranger.

Il embarque et débarque les chevaux.

Il assure le respect des règles de transport des animaux (densité de chargement, vérification de l'identité et de l'aptitude au transport, normes d'hygiène, durée, horaires...).

Manipulation et soins.

Compétences et qualités requises :

- Compétences du transporteur :

-assure la tenue du registre de transport/carnet de route,

-s'assure de la qualification de son personnel,

-évite de transporter des chevaux de statuts sanitaires différents,

-se charge de la désinfection du véhicule avec un produit homologué,

-vérifie l'aménagement intérieur du véhicule afin qu'il soit sans risque de blessures ou de souffrances pour les animaux,

-vérifie l'étanchéité du véhicule (liquides maintenus le plus possible à l'intérieur du véhicule pendant le transport).

- Compétences du convoyeur :

-doit être en possession du certificat d'aptitude professionnelle au transport d'animaux vivants (CAPTAV) qui doit être présenté lors des contrôles,

-accompagne chaque lot d'animaux,

-veille au bien-être des équidés (aptitude des animaux à être transportés, alimentation, abreuvement, chargement/déchargement, respect des intervalles de pauses/repos pendant le transport),

-fournit à l'autorité compétente à tout moment les informations relatives à l'organisation, à l'exécution et à l'achèvement du voyage.

Qualités requises :

Grande disponibilité (horaires variables et de grande amplitude).

Bonne résistance physique.

Connaissance du comportement des chevaux.

La maîtrise de l'anglais est un plus.

Évolutions possibles: Créer sa propre entreprise de transport de chevaux.

Comment y parvenir?

Formation

Permis de conduire approprié au véhicule utilisé.

Certificat d'Aptitude Professionnelle pour le Transport des Animaux Vivants. Le CAPTAV s'obtient :

-en étant en possession d'un diplôme permettant l'obtention du CAPTAV par équivalence (liste des diplômes sur la fiche "[Réglementation générale du transport de chevaux](#)")

-OU en réalisant un stage de formation dans l'un des centres agréés en France.

Expérience :

Une bonne expérience avec les chevaux est recommandée (palefrenier, groom, cavalier soigneur...).



Formation : accessible à partir de la 3e.

Le CAPTAV est obligatoire pour le transport d'équidés réalisé par des opérateurs économiques dans le cadre d'une activité qui induise ou vise à produire directement ou indirectement du profit. Toutefois, pour des transports < 65 km Aller/retour, le CAPTAV n'est pas obligatoire

En savoir plus sur nos auteurs

- **Claudette BRUNA** Ingénieur de projets et développement IFCE

Bibliographie



équi-ressources
ifce

- Fiche métier **Transporteur** réalisée par notre service emploi/formation équi-ressources



Pour retrouver ce document: www.equippedia.ifce.fr
Date d'édition: 11 08 2020